|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| où  **NATIONS**  **UNIES** | | **EP** |
| UNEP | **Programme des**  **Nations Unies pour**  **l’environnement** | Distr.  GÉNÉRALE  UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.1  11 novembre 2021  FRANÇAIS  ORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF   
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS   
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-huitième réunion

Montréal, 15 – 19 novembre 2021[[1]](#footnote-1)

**Addendum**

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

# **Audit du Fonds multilatéral par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI)**

**Historique**

# Dans le cadre des procédures standard de sortie mises en place par les deux anciens Chefs du Secrétariat du Fonds multilatéral, le Chef du Secrétariat a demandé au PNUE de mener, avant son départ à la retraite, un audit du Secrétariat du Fonds, dans son rôle de facilitateur des travaux du Comité Exécutif. Donnant suite à cette demande, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a mené un audit du Secrétariat du Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal (« le Secrétariat du Fonds »), couvrant la période de janvier 2018 à décembre 2020. L’audit avait pour objet, selon le BSCI, d’évaluer l’adéquation et l’efficacité de l’administration, de la gestion des risques et des procédures de contrôle aux fins de la prestation des services du Secrétariat du Fonds. Il couvre les domaines à risque relevant de la planification stratégique, de la gestion des performances et de la gestion financière.

# L’audit a été menée de janvier à mai 2021. La méthodologie appliquée comprenait des entrevues avec le personnel clé; l’étude des documents pertinents; l’examen analytique des données de Umoja;[[2]](#footnote-2) et la vérification d’échantillons de transactions. En raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID‑19, l’équipe d’audit n’a pas été en mesure de se rendre à Montréal (Canada), le siège du Secrétariat du Fonds. L’équipe s’était donc basée sur les informations et les documents fournis par le Secrétariat du Fonds, en plus des données d’Umoja, et d’un certain nombre de rencontres en ligne. L’audit a été effectué en conformité aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l’audit interne.

**Résultats de l’audit**

# À l’issue de l’audit, le BSCI a formulé les six recommandations ci-après, classées comme « importantes »,[[3]](#footnote-3) qui devraient être abordées par le Secrétariat du Fonds (cinq recommandations) et par le PNUE en sa qualité de Trésorier du Fonds multilatéral (une recommandation):

## Appeler à l’attention du Comité Exécutif la nécessité de renforcer davantage les indicateurs de performance qui mesurent la réalisation des objectifs de ses activités visant la parité homme-femme;

## Appeler à l’attention du Comité Exécutif la nécessité d’établir un cadre de gestion des risques d’entreprise aux fins d’une plus grande efficacité dans l’identification, l’évaluation et la gestion des risques;

## Appeler à l’attention du Comité Exécutif la nécessité d’une analyse plus efficace des causes fondamentales des retards dans la mise en œuvre des projets, et de prendre des mesures correctives pour régler les problèmes systémiques;

## Rappeler aux agences d’exécution d’assurer la conformité aux décisions du Comité Exécutif sur l’achèvement des projets et les comptes rendus;

## Exécuter des plans d’action pour régler les retards dans la clôture financière des projets dépassant la limite des douze mois stipulée par le Comité Exécutif; et

## Établir un plan d’action pour examiner les avances de longue date du Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal et les résoudre.

# Après un examen détaillé des recommandations et à l’issue d’autres discussions avec l’équipe d’audit, le Chef du Secrétariat a accepté, au nom du Secrétariat du Fonds, les recommandations des vérificateurs, formulé des observations et indiqué que les six recommandations recevront une suite d’ici au 31 décembre 2021.

# Le rapport de l’Audit du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l’environnement pour le Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal est présenté ci-joint au présent document.

**Mesures prises pour donner suite aux recommandations de l’audit**

# Le Tableau 1 présente, pour chacune des six recommandations, des observations du Secrétariat du Fonds (pour les recommandations 1 à 5) et du Trésorier (pour la recommandation 6) adressées au BSCI, ainsi que les mesures prises depuis la fin de l’audit, avec les dates correspondantes. Conformément aux procédures établies, le Secrétariat du Fonds avisera le PNUE de l’application des recommandations pour que celui-ci demande formellement leur clôture au Selon BSCI.

# **Tableau 1. Observations et suite donnée aux recommandations du rapport du BSCI**

| **Recommandation** | **Observations et suite donnée** |
| --- | --- |
| *1.* *Le Secrétariat du Fonds devrait appeler à l’attention du Comité Exécutif la nécessité de renforcer davantage les indicateurs de performance qui mesurent la réalisation des objectifs de ses activités visant la parité homme-femme.* | Durant la période de l’audit, le Secrétariat du Fonds a informé les vérificateurs que la politique d’égalité des sexes dans les projets appuyés par le Fonds multilatéral a été approuvée par le Comité Exécutif à sa 84e réunion. Immédiatement après l’adoption de la politique, tous les projets soumis à partir de la 85e réunion incluaient une mention de l’application de la politique de la parité homme-femme, incluant dans plusieurs cas des indicateurs et les résultats des activités proposées, ainsi que les réalisations conformes à ladite politique. Ayant examiné les informations communiquées, les vérificateurs les ont jugées pertinentes à l’application de la Recommandation 1 dans leur rapport.  Le 12 novembre 2021, eu égard à la Recommandation 1, le Secrétariat du Fonds a envoyé une communication officielle aux agences bilatérales et d’exécution pour les aviser de la nécessité de renforcer davantage les indicateurs de performance qui mesurent la réalisation des objectifs des activités visant la parité homme-femme, et d’en rendre compte selon les indicateurs dans les propositions de projet futures.  Le Comité Exécutif est également invité à noter que, en application de la décision 84/92(e), le Secrétariat étudiera l’application de la politique opérationnelle de l’égalité des sexes et préparera un rapport à soumettre à la 89e réunion. Le rapport fera référence aux indicateurs de performance qui mesurent la réalisations des objectifs des activités de parité homme-femme utilisés par les agences dans les propositions de projets. |
| *2. Le Secrétariat du Fonds devrait appeler à l’attention du Comité Exécutif la nécessité t* *d’établir un cadre de gestion des risques d’entreprise aux fins d’une plus grande efficacité dans l’identification, l’évaluation et la gestion des risques.* | Durant la période de l’audit, le Secrétariat du Fonds a informé les vérificateurs qu’il avait consulté les agences d’exécution pour leur demander si elles disposaient d’un cadre de gestion des risques d’entreprise (GRE); les agences ont confirmé qu’elles disposaient d’un tel cadre et qu’elles appliquaient leurs propres cadres GRE.  Le Comité Exécutif est invité à noter que le PNUE applique actuellement son plan d’établissement d’un cadre GRE[[4]](#footnote-4) conformément à la politique et au cadre de gestion des risques d’entreprise et de contrôle interne du Secrétariat de l’ONU, adoptés par le Secrétaire général en mai 2011, selon lesquels la GRE est liée au cadre d’imputabilité, au cadre de contrôle interne, à la délégation d’autorité et à la gestion basée sur les résultats.  En donnant suite à la Recommandation 2, le Secrétariat du Fonds appliquera les politiques et les dispositions pertinentes du PNUE sur cette question, notamment la nomination de deux fonctionnaires comme coordonnateurs de la GRE. |
| *3. Le Secrétariat du Fonds devrait appeler à l’attention du Comité Exécutif la nécessité d’une analyse plus efficace des causes fondamentales des retards dans la mise en œuvre des projets, et de prendre des mesures correctives pour régler les problèmes systémiques* | Durant la période de l’audit, le Secrétariat du Fonds a informé les vérificateurs que les causes des retards dans la mise en œuvre des projets ont été constamment portées à l’attention du Comité Exécutif, notamment dans les documents de réunion ci-après:   * Rapport sur les projets comportant des exigences spécifiques de compte rendu, qui présente les raisons des retards et propose des mesures correctrices par les gouvernements des pays intéressés et/ou par les agences bilatérales et les agences d’exécution; * Rapport sur les retards dans l’exécution des tranches, qui présente une analyse de chacune des tranches d’un projet d’accord pluriannuel qui sont dues mais qui ne sont pas soumises à la réunion en question, les raisons des retards, les incidences sur la conformité aux obligations des pays en vertu du Protocole de Montréal, ainsi que les mesures correctrices; * Rapports d’avancement dans lesquels, durant leur préparation, le Secrétariat examine en détail avec l’agence intéressée chaque projet présentant des retards de mise en œuvre, et propose des mesures correctrices.   Ayant examiné les informations présentées dans les documents mentionnés ci-dessus, les vérificateurs ont jugé pertinent de conserver la Recommandation 3 dans leur rapport.  Donnant suite à la Recommandation 3, le Secrétariat du Fonds a envoyé, le 12 novembre 2021, une communication officielle aux agences bilatérales et d’exécution pour leur demander d’élargir l’analyse des causes fondamentales des retards dans la mise en œuvre des projets et de fournir d’autres preuves que des mesures sont prises pour régler les problèmes systématiques. Ces mesures seront prises en compte dans les documents de réunion pertinents sur les retards dans l’exécution des projets. |
| *4. Le Secrétariat du Fonds devrait rappeler aux agences d’exécution de renforcer davantage la conformité aux décisions du Comité Exécutif sur l’achèvement des projets et les comptes rendus.* | Durant la période de l’audit, le Secrétariat du Fonds a informé les vérificateurs que, préalablement à chaque réunion du Comité Exécutif, le Secrétariat du Fonds accueille des réunions de coordination interagences (RCIA) avec les agences bilatérales et les agences d’exécution. Durant ces réunions, des débats prolongés ont lieu concernant des sujets pertinents, notamment l’état d’achèvement des projets et les comptes rendus.  À la suite des discussions avec les agences bilatérales et d’exécution, le nombre de rapports en suspens a été réduit (à savoir, seuls 9 rapports sur des projets pluriannuels sont en suspens sur les 208 qui ont été achevés; seuls 3 rapports sur des projets individuels sont en suspens sur les 1 856 qui ont été achevés; et 13 rapports sur des projets sans investissement sont en suspens sur les 1 234 qui ont été achevés).  Ayant examiné les informations présentées, les vérificateurs ont jugé pertinent de conserver la Recommandation 4 dans leur rapport.  Le 12 novembre 2021, eu égard à la Recommandation 4, le Secrétariat du Fonds a envoyé une communication officielle aux agences bilatérales et d’exécution pour leur rappeler la nécessité de renforcer davantage la conformité aux décisions du Comité Exécutif sur l’achèvement des projets et les comptes rendus.  Le Comité Exécutif est également invité à noter que le Secrétariat du Fonds poursuivra l’examen de cette question avec les agences bilatérales et d’exécution durant les RCIA et durant l’examen des documents de réunion pertinents. |
| *5. Le Secrétariat du Fonds devrait exécuter les éléments du plan d’action pour régler les retards dans la clôture financière des projets dépassant la limite des douze mois stipulée par le Comité Exécutif.* | Durant la période de l’audit, le Secrétariat du Fonds a informé les vérificateurs que les éléments d’un plan d’action visant à régler la clôture des projets sont en place depuis la 28e réunion, et ont été appliqués depuis lors. En particulier:   * Les projets opérationnellement terminés sont suivis de près jusqu’à leur clôture financière et les soldes sont rendus au Fonds multilatéral; * Dans le cas des projets dont la clôture financière dépasse la limite de douze mois, le Secrétariat du Fonds examine avec l’agence responsable les raisons du retard et convient d’une date d’achèvement, pour en informer ensuite le Comité Exécutif; et * Un rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenant des informations sur la clôture financière et la remise des fonds provenant des projets achevés, est soumis à chaque réunion du Comité Exécutif.   Dans leur rapport, les vérificateurs ont indiqué que le Secrétariat du Fonds a noté que la question de la clôture financière des projets est un motif de préoccupation important pour le Comité Exécutif, qui avait adopté en conséquence plusieurs décisions spécifiques. Le Secrétariat du Fonds a tenu régulièrement des discussions avec les agences bilatérales et les agences d’exécution et a mis sur pied un plan d’action pour assurer que les projets achevés puissent être financièrement clôturés. Grâce à ces efforts, un montant total de 32,1 millions $US a été rendu au Fonds multilatéral depuis 2018. Ces fonds ont été reprogrammés pour financer des activités d’élimination supplémentaires dans des pays visés à l’article 5.  Ayant examiné les informations présentées, les vérificateurs ont jugé pertinent de conserver la Recommandation 5 dans leur rapport.  Le 12 novembre 2021, eu égard à la Recommandation 5, le Secrétariat du Fonds a envoyé une communication officielle aux agences bilatérales et d’exécution pour leur rappeler d’appliquer strictement tous les éléments du plan d’action mis en place depuis la 28e réunion et de se conformer à toutes les décisions ultérieures, et d’assurer la clôture financière de tous les projets en respectant la limite de douze mois stipulée par le Comité Exécutif. |
| *6. Le PNUE devrait établir un plan d’action pour examiner les avances de longue date du Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal et les résoudre.* | À propos de la Recommandation 6, le Trésorier a indiqué qu’il a travaillé en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi et avec le Siège des Nations Unies pour compenser les *avances de longue date* depuis 2015, par rapport aux rapports annuels des dépenses reçus des agences d’exécution. Une telle mesure couvrira également l’ajustement ponctuel de 2015, afin de rectifier le registre de dépenses de certaines agences lors de leur passage des Normes comptables des Nations Unies (NCNU) aux Normes comptables internationales du secteur public (NCISP). |

**Recommandation**

# Le Comité Exécutif est invité:

## À prendre note du rapport de l’audit du Fonds multilatéral aux fins d’application du Protocole de Montréal par le Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l’environnement (Tâche no. AA2021-220-01) menée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), présenté en pièce jointe au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.1;

## À noter que le Secrétariat du Fonds et le Trésorier avaient pris des mesures particulières pour donner suite aux six recommandations figurant dans le rapport mentionné en (a) ci‑dessus;

## À demander au Secrétariat du Fonds, au Trésorier et aux agences bilatérales et agences d’exécution de mettre en œuvre les recommandations du BSCI et d’inclure les informations appropriées dans les documents de réunion pertinents; et

## À demander au Secrétariat du Fonds de communiquer au BSCI, par l’intermédiaire du Directeur exécutif du PNUE, que le Comité Exécutif a dûment pris en compte les recommandations contenues dans le rapport du BSCI, et qu’il a pris note des mesures que le Secrétariat du Fonds, le Trésorier et les agences bilatérales et d’exécution avaient prises pour y donner suite.

1. Des réunions en ligne et un processus d’approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19) [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Système de planification des ressources de l’entreprise des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-2)
3. Selon la classification du BSCI, les « recommandations importantes » couvrent les problèmes de risques qui appellent une attention rapide de l’administration; l’absence de mesures risque d’entraîner des incidences néfastes sérieuses ou modérées pour l’Organisation. Les « recommandations critiques » visent les problèmes de risque qui appellent une attention immédiate de l’administration; l’absence de mesures risque d’entraîner des incidences néfastes critiques ou importantes pour l’Organisation. [↑](#footnote-ref-3)
4. La GRE facilite la prise de décisions stratégiques en fournissant à l’administration les outils pour comprendre totalement les causes fondamentales des risques et pour mettre sur pied des stratégies correctrices. La GRE est apparue comme une démarche structurée et disciplinée alignant stratégie, procédures, acteurs, technologies et connaissances, aux fins d’évaluation et de gestion des incertitudes qu’une entreprise doit résoudre dans la poursuite de ses objectifs. [↑](#footnote-ref-4)